

Ici et ailleurs

• Mode
Une vente aux enchères peu ordinaire

Dernier jour d'exposition de 130 lots, composés de robes, tailleurs et manteaux, de jour et du soir, ultrachic chez Sotheby's, sis au 76 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris. Il s'agit en réalité de la garde-robe de l'actrice italienne Claudia Cardinale. Des vêtements de luxe qui seront vendus aux enchères d'ici au 9 juillet prochain et reflétant un pan de l'histoire de la libération de la femme. Selon la spécialiste mode de Sotheby's, Julia Guillon, l'exposition retrace l'évolution des tenues de soirée de la gent féminine. Chaque pièce représente un souvenir de l'actrice. C'est le cas de la robe brodée de sequins haute couture par Nina Ricci, que Claudia Cardinale portait lors de la cérémonie des Oscars en 1965, estimée entre 6 000 (3,9 millions) et 8 000 euros (5,2 millions de francs).

• Spoliée par les nazis
Restitution d'une toile de Paul Signac



Photo : AFP

L'Allemagne a restitué à une descendante du peintre français, Paul Signac, un tableau "Quai de Clichy. Temps Gris (opus 156)", spolié par les nazis, détenu par un collectionneur d'art germano-autrichien, Cornelius Gurlitt, décédé en 2014. Le père du défunt, Hildebrand, avait été chargé par les nazis de vendre des œuvres volées aux Juifs ou confisquées pour "décadence". À sa mort, Cornelius Gurlitt a désigné le Musée d'arts de Berne comme l'héritier de sa collection, mais 500 pièces à l'origine litigieuse sont conservées en Allemagne.

• Cinéma
Préparatifs du prochain James Bond

Les préparatifs vont bon train en Italie où deux régions s'apprentent à accueillir les équipes de tournage et les acteurs du prochain James Bond, 25e opus de la série avec Daniel Craig dans le smoking du célèbre agent 007. Si les détails et les dates du tournage sont encore tenus secrets, le site de Gravina indique que la commune sera concernée pendant les mois "d'août et de septembre" par plusieurs séquences du film qui n'est encore connu que sous le nom de code "Bond 25".

Rassemblés par Y.F.I

Concert

Landry Ifouta magnifie la musique gabonaise

L.I
Libreville/Gabon

En dehors de ses chansons propres, le crooner qui célèbre ses 20 ans de carrière musicale et 30 années de scène a aussi revisité, au Casino Croisette, des grands classiques de la chanson gabonaise.

CHAQUE fois qu'il se produit au Casino Croisette, Landry Ifouta considère cela comme un retour à la source. Et son spectacle de jeudi dernier dans le même espace n'en faisait pas exception. En cela que cette soirée lui a rappelé ses débuts dans les cabarets, il y a une vingtaine d'années.

Et pour cette énième sortie la scène du Casino Croisette de Libreville, le crooner de la rumba gabonaise a opportunément ajouté un nouveau nom à son identité culturelle: Eviva (l'enchanteur, celui qui égaye le village dans une des langues du Gabon). Et de l'égalité il y en avait dans cette soirée que le chanteur aux 7 albums et 2 singles voulait "conviviale" et "un moment de partage". Jugez-en donc: en dehors de ses propres chansons et des titres à succès ayant fait danser plus d'un en 20 ans de carrière musicale soutenue, Landry Ifouta a servi au public venu nombreux une galerie de grands classiques de la chanson gabonaise à travers ses figures iconiques: Pierre Claver-Akendengue, Hilarion Nguema, Martin Rompavet, Makaya Madingo, Patience Dabany, Jean Odeno Rebienot, François Ngwa, jusqu'à Angèle Assélé, (présente à ses côtés ce soir-là). Trois heures non-stop de musique gabonaise. Du bonheur pur pour les mélomanes. Mais surtout des noms et des tubes intemporels dont certains ont servi d'école et d'exemple à l'auteur, entre autres, d' "Abus de confiance". " C'était l'occasion pour moi de leur dire merci", a confessé celui qui célèbre en cette année 2019 ses 20 ans de carrière musicale, 30 ans de scène (comme danseur et chorégraphe) et 50 ans d'âge en novembre prochain. Et c'était aussi l'occasion pour Landry Ifouta de donner un coup de pied dans la fourmilière en cédant la vente de tous ses CD à seulement mille francs CFA. À juste titre d'ailleurs pour celui qui considère que "le CD est mort" à l'heure du numérique. Ce qui n'est pas pour déplaire aux mélomanes au fait de cette réalité contemporaine.



Photo : DR

Un des grands moments de la soirée, le tour chant avec Angèle Assélé.



Photo : DR

Un public enthousiaste venu acclamer les 20 ans de carrière de Landry Ifouta.



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Date de lancement

04 juillet 2019

Appel à manifestation d'intérêt

05/AMI/GEF/DGFAP/GeFaCHE/PI/2019

Nom du projet

Projet de gestion de la faune et des conflits homme éléphant

Source de financement

GEF/BIRD - DON N°GEFTFOA3107 - ID P157249 - GABON

1. Contexte :

Le Gabon abrite trois des plus importantes écorégions du monde, et dispose d'un niveau particulièrement élevé de biodiversité et un grand nombre d'espèces endémiques. Les forêts couvrent 88% du pays, représentant environ 15% de la forêt tropicale du bassin du Congo. Ces forêts sont l'un des derniers bastions de l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) : avec une population d'éléphants estimée à 40.000, elles sont considérées comme abritant 50% des éléphants de forêt restants d'Afrique. Le Gabon est également un pays important pour la conservation du gorille des plaines de l'Ouest et du chimpanzé. Cette biodiversité bénéficie d'une protection par le biais d'un réseau d'aires protégées qui comprend 13 parcs nationaux créés en 2002, totalisant 1.293.000 ha; ensemble avec les zones tampons des parcs, les aires protégées couvrent 15% du territoire du Gabon.

L'autorité de gestion des parcs nationaux du Gabon est l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN). L'ANPN, une personne morale publique avec autonomie administrative et financière, a été créée en vertu de la loi 003/2007 sur les parcs nationaux. L'ANPN est responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de parcs nationaux, et a le leadership sur toutes questions relatives aux parcs nationaux. Elle travaille avec les partenaires gouvernementaux et les ONG internationales et locales pour mettre en œuvre les programmes et plans de gestion dans les limites des parcs

A l'extérieur des parcs nationaux, la protection de la biodiversité est de la responsabilité de la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP), qui relève du Ministère de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer (MPERNFM). En raison de cette répartition des responsabilités, d'importantes populations d'éléphants, de gorilles et d'autres espèces résident à l'extérieur des parcs nationaux - dans les concessions forestières et pétrolières, et sur les terroirs villageois - sont protégées par les règlements élaborés par la DGFAP. Toutefois, étant donné la mobilité des espèces entre juridictions, l'ANPN et la DGFAP sont tenus de coordonner leurs activités pour remplir leurs mandats respectifs.

Le projet GeFaCHE dispose de 4 composantes suivantes :

- Composante 1 : Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action National Ivoire ;
- Composante 2 : Appui à la Gestion Intégrée Paysage et à l'atténuation des conflits homme-éléphant ;
- Composante 3 : Gestion transfrontalière des parcs Mayumba-Conkouati (Gabon-Congo) ;
- Composante 4 : Coordination du projet, suivi et évaluation.

2. Justification

C'est pour répondre efficacement aux objectifs de la composante 3, que le projet GeFaCHE Gabon, a prévu la création d'une Brigade Mobile avec deux bases avancées pour rendre plus opérationnelles les patrouilles de surveillance transfrontalière à Doussala et à Ndindi.

3. Objectifs

Dans la poursuite de l'objectif de la composante 3 - renforcer les efforts de surveillance de la zone frontalière du sud-ouest du Gabon, à partir du Parc National de Mayumba jusqu'à la ville de Doussala, en passant par Mabanda, Mouïengui-Bindza et Ndindi, principales portes d'entrée vers le Congo- la mission de maîtrise d'œuvre devra apporter au Maître d'Ouvrage l'assistance technique et l'expertise nécessaires pour faciliter et assurer l'efficacité et la qualité :

1. de l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) et de l'évaluation des prestataires,
2. du processus d'attribution du marché de construction, de fourniture en eau et en électricité ainsi que les équipements,
3. du contrôle et de la surveillance des travaux.

10. Durée et calendrier des prestations

Le calendrier détaillé de mise en œuvre sera proposé par le candidat. Les prestations seront réalisées dans un délai d'un an à partir de la signature du contrat.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de manifestation d'intérêt, rédigé en français, comprendra une lettre d'intention accompagnée d'une note de présentation du cabinet ou de groupement, indiquant qu'il est qualifié pour réaliser les prestations décrites supra. Le dossier comprendra les pièces suivantes :

- La lettre d'intention,
- La déclaration d'intégrité,
- L'expérience du cabinet/bureau d'études,
- La disponibilité des moyens matériels et humains pouvant être mis à disposition (les CV ne sont pas demandés).

9. DATE LIMITE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les manifestations d'intérêt, rédigées en langue française doivent être déposées en version papier en un exemplaire original et cinq copies au plus tard le **mardi 06/08/ 2019 à 10 heures** à l'adresse suivante:

Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN),
Secrétariat Exécutif,
Service Passation des Marchés, 1er étage, porte 107,
BP : 20 379 Libreville, Résidence Royale, Bâtiment B,
quartier Kalikak
Téléphone : 07 57 43 10 - Adresse électronique :
imouely@parcsgabon.ga

Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à 10 heures 30 minutes dans les locaux de l'ANPN.

Le Secrétaire Exécutif de l'ANPN p.i

Christian
TCHEMAMBELA